

23 octobre 2008

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

1- Par courrier du 22 octobre 2008, complété par un courrier du 23 octobre, la société par actions simplifiée Jindal France (1) (La Feydelière, 38850 Paladru) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 octobre 2008, les seuils de 15% et 20% des droits de vote de la société COHERIS et détenir 921 169 actions COHERIS représentant 1 604 460 droits de vote, soit 16,41% du capital et 23,33% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double, portant sur 683 291 actions, au profit du déclarant.

2- Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Jindal France SAS [...]»

- agit seule ;
- n'envisage pas d'acquérir de nouvelles actions COHERIS;
- n'envisage pas d'acquérir le contrôle de l'émetteur ;
- n'a pas de représentant au conseil d'administration de COHERIS et n'envisage pas de nommer un administrateur [...].»

(1) Détenue à 97,72% par la société Jindal Poly Films Ltd.

(2) Sur la base d'un capital composé de 5 613 075 actions représentant 6 877 925 droits de vote.